Fiche d'aide à la déclaration annuelle AST74 2023 – Cabinets Comptables

1 - Rappels :

Les étapes de prévention 4 et 5 et les étapes DUERP 6, 7 et 8 peuvent être passée plus facilement que l'année dernière pour vous simplifier la réalisation de la déclaration.

Pour vos clients ayant déjà l'outil DUERP activé en 2022, les étapes du DUERP vous sont proposées encore cette année, ça ne vous empêche pas pour autant de finaliser la déclaration (CF Procédure cidessous). Nous souhaitons laisser activées ces étapes DUERP à nos utilisateurs pour leur permettre de profiter de la déclaration pour mettre à jour leurs informations. En laissant l'outil activé, l'adhérent peut le compléter ultérieurement ou bien revenir vers nous s'il décide de le désactiver.

Certains adhérents (1500 au total) avaient un outil DUERP activé et n'avaient encore rien saisie à la fin d'année.

Outre des invitations à des ateliers d'accompagnement à distance, nous les avons tous recontactés dans le cadre d'une campagne téléphonique cet automne pour leur rappeler que cet outil est toujours activé et pour leur proposer un accompagnement personnalisé pour les aider à le remplir.

Cette campagne a pris fin en décembre 2022.

Nous avons réussi à en accompagner certains individuellement, il nous reste quelques demandes d'aide à planifier cette année 2023 avec notre équipe de prévention.

Nous restons à dispositions de vos clients pour les accompagner dans leurs démarches d'évaluation des risques professionnels.

2 - Procédure pour vous aider à finaliser la déclaration en gardant l'outil DUERP activé :

ETAPES 4 et 5 - « Prévention » : Vous pouvez rapidement passer ces étapes, la seule astuce est qu'il y ait au minimum un risque de sélectionné dans l'étape 5

Les risques professionnels dans votre entreprise Gagnez du temps. Analysez et décrivez les risques professionnels présents dans votre entreprise en seulement 5 étapes. Soyez serein. Ces étapes vous permettront de réaliser votre Document Unique pour être en conformité avec vos obligations réglementaires.	Étape 4 Informations de prévention	Étape 5 Risques dans votre entreprise
Nous vous invitons à poursuivre la déclaration ou à la transférer à la personne qualifiée	Modifier	Modifier
Transférer l'évaluation des risques à un autre utilisateur		

ETAPES 6, 7 et 8 – « DUERP » : Vous pouvez rapidement passer ces étapes en vous rendant sur « Gérer l'option Document Unique » et en sélectionnant « Prendre l'option et continuer mon Document Unique plus tard »

Votre Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels Nous vous offrons la possibilité de réaliser et de mettre à jour votre Document Unique lors de votre déclaration annuelle, grâce à notre outil interactif et simple d'utilisation. Vous serez ainsi en conformité avec vos obligations réglementaires. De plus, l'accès à cet outil vous permettra : - de définir facilement des actions de prévention des risques et de protection avec des suggestions et des recommandations personnalisées	Etape 6 Découpage de votre entreprise	Etape 7 Évaluation des risques	Étape 8 Plan d'action de prévention
 de simplifier la communication avec votre Service de Prévention et de Santé au Travali, avec la mise à jour en temps réel de vos données d'importer votre Document Unique existant sur votre Espace adhérent, en assurant son archivage ainsi que la conservation et la traçabilité de vos données 	Modifier	Modifier	Modifier
Pour les entreprises de moins de 11 salariés, la mise à jour annuelle de votre Document Unique doit être effectuée si nécessaire, car il est essentiel que vos données restent en tout temps cohérentes avec votre activité.			
Nhésitez pas à nous solliciter : nos équipes de préventeurs sont là pour vous offir un accompagnement personnalisé. Catte dife au une oblice somplémentie. Can solt forfaitaire annuel vous est proposé à 50 € HT/an. Gérer l'option Document Unique			

Une fenêtre s'ouvre, vous rappelant les avantages de l'outil, en bas de celle-ci vous pourrez cliquer sur « Prendre l'option et continuer mon Document Unique plus tard » comme ci-dessous, vous serez automatiquement renvoyés à l'étape 9 de la déclaration, dernière étape avant la validation des informations et le payement.

Que souhaitez-vous faire ?		· ↓ Terminé
Prendre l'option et finaliser ma déclaration Payez 50 € HT/an et réalisez votre Document Unique dès maintenant Commencer	Prendre l'option et réaliser mon Document Unique plus tard Payez 50 € HT/an et réalisez votre Document Unique depuis votre espace adhérent, quand vous le souhaitez. Réaliser plus tard	Étape 9 Suivis SIR / SIA
Ne pas prof	ter de l'option	Modifier